

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DU TERRITOIRE
DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE**

Séance du 30 novembre 2016

Le 30 novembre 2016 à 18h10, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Monsieur Giovanni SCHIPANI a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Pascal AGOSTINI ; Philippe AMY ; Sophie ARTARIA-AMARANTINIS ; Sylvia BARTHELEMY ; Patrick BIAVA ; Alain BOUTBOUL ; Laurent COLOMBANI ; Pierre COULOMB ; Bernard DESTROST ; Antoine DI CIACCIO ; Sylvie FANEGO ; Daniel FONTAINE ; Bruno FOTI ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Sylvia DERAÏ-GIMBERT ; Danièle GIRAUD ; Denis GRANDJEAN ; Alain GREGOIRE ; Stéphanie HARKANE ; Muriel HENRY ; Dominique HONETZY ; André JULLIEN ; Michel LAN ; France LEROY ; Jeannine LEVASSEUR ; Hélène LUNETTA ; Rémi MARCENGO ; Jocelyne MARCON ; David MASCARELLI ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Robert MIECHAMP ; Véronique MIQUELLY ; Geneviève MORFIN ; Christiane PETETIN ; Patrick PIN ; Monique RAVEL ; Raymond ROCCHIA ; Vincent RUSCONI ; Albert SALE ; Mohammed SALEM ; Giovanni SCHIPANI ; Christophe SZABO DE EDELENYI ; Hélène TRIC ; Madeleine VAICBOURDT.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pierre MINGAUD représenté par Yves MESNARD
Serge PEROTTINO représenté par Madelaine VAICBOURDT
Alain ROUSSET représenté par Gérard GAZAY
Léo MOURNAUD représenté par Danielle MENET
Patrick ARNOUX représenté par Stéphanie HARKANE
Patricia PELLEN représentée par Jeannine LEVASSEUR
Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI représentée par Giovanni SCHIPANI
Maurice CAPEL représenté par Monique RAVEL
Christine PRETOT représentée par Vincent RUSCONI
Magali GIOVANNANGELI représentée par Antoine DI CIACCIO
Julie GABRIEL représentée par Pascal AGOSTINI

Etait absente Madame :

Joëlle MELIN

CT4/301116/7

Sur le rapport de Gérard GAZAY

Avenant n° 4 à la concession d'aménagement Napollon Baronnettes à Aubagne

L'ex-Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a confié l'aménagement du lotissement d'activité nommé « Napollon-Baronnettes » à Aubagne, par délibération du 24 juin 2003 dans le cadre d'une concession d'aménagement à la SEM Façonéo.

L'aménagement concerne un tènement de deux hectares environ en vue de l'implantation d'activités artisanales. Cinq lots ont été créés. Les travaux d'aménagement se sont achevés en juin 2013. La cession du dernier lot est en cours de finalisation.

La concession d'aménagement prend fin au 31 décembre 2016. Afin de permettre l'achèvement des cessions foncières et de procéder à la clôture de l'opération, il est proposé de prolonger la concession d'aménagement de deux ans, soit au 31 décembre 2018.

Au vu de ce qui précède, Madame la Présidente propose au Conseil de Territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La saisine du Conseil de la Métropole en date du 29 novembre 2016.

Considérant

- Que la finalisation et la clôture de l'opération d'aménagement « Napollon-Baronnettes » ne pourra pas se concrétiser dans les délais prévus soit au 31 décembre 2016 ;
- Qu'il revient à la SEM Façonéo de finaliser l'opération d'aménagement.

Où il le rapport ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique :

De donner un avis favorable à l'avenant n°4 à la concession d'aménagement de l'opération « Napollon-Baronnettes » avec la SEM Façonéo actant la prolongation du délai jusqu'au 31 décembre 2018.

AVIS FAVORABLE



Certifié Conforme
La Présidente du Conseil de Territoire
Sylvia BARTHELEMY

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161213-CT4-301116-7-DE
Date de télétransmission : 16/12/2016
Date de réception préfecture : 16/12/2016